



## CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 22 juin 2023

### PROCÈS-VERBAL N° 9

PRÉSIDENT	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	35 présents et 5 excusés
MAJORITÉ ABSOLUE	18
CONSEILLERS EXCUSÉS	Jérôme Grémy, Sylvain Liaudat, Pierre-Yves Revaz André Strebel et Michel Zryd.
CONSEILLERS ABSENTS	-
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly

#### 1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous, salue la présence de la boursière, de la secrétaire suppléante et du public puis passe la parole à la Secrétaire pour l'appel qui constate la présence de 35 Conseillers, cinq se sont excusés.

La majorité est fixée à 18, le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

#### 2) ORDRE DU JOUR

**Le Président** donne lecture de l'ordre du jour qui se compose comme suit :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité

6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseil intercommunaux :
  - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
  - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
  - Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
  - Région de Nyon
7. Préavis municipal n° 22/2023  
**Règlement sur le Fonds communal pour l'encouragement de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables - Abrogation**  
*Rapport de la commission ad hoc (ex-commission consultative)*
8. Préavis municipal N° 23/2023  
**Canalisations eaux claires et eaux usées – Travaux d'entretien – Secteur 2**  
*Rapports de la commission ad hoc et des finances*
9. Préavis N° 24/2023  
**Adhésion au Groupement forestier La Dôle**  
*Rapport de la commission ad hoc*
10. Préavis municipal N° 25/2023  
**Concours d'architecture – Centre de Gingins**  
*Nomination de la commission*
11. Préavis municipal N° 26/2023  
**Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2022**  
*Rapports de la commission de gestion et de la commission des finances*

Au vote, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2023

Le procès-verbal est passé en revue page par page.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, remercie la Secrétaire pour le procès-verbal et demande s'il était possible de l'obtenir le plus rapidement possible. Le Président prend note.

Le procès-verbal est adopté tel que rédigé par 33 oui et 1 abstention.

### 4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** demande aux commissions qui n'ont pas rendu leur décompte de le faire avant le 30 juin sinon le paiement des vacations n'interviendra qu'en décembre.

Il poursuit en revenant sur la lettre d'accompagnement des documents envoyé pour le Conseil de ce soir qui demandait de réserver la date du samedi 30 septembre prochain. Cette journée sera consacrée à la sortie de législature des autorités communales, dont le programme est en cours d'élaboration. De plus amples informations et les inscriptions seront transmises en temps voulu.

### 5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

**Le Syndic** informe le Conseil que TéléDôle a demandé un délai au 31 juillet pour honorer l'échéance de sa dette 2023. La Municipalité a accepté ce report mais suit le dossier avec attention.

**Mme Sandrine Kilchenmann**, Municipale, donne plusieurs informations dont celle concernant le personnel communal. La Commune fonctionne toujours avec un employé communal de moins sur le terrain et ce, encore pour quelques semaines mais fort heureusement, un jeune habitant de Gingins a été engagé depuis fin mars afin d'aider les employés dans leur travail quotidien et renforcer ainsi l'équipe qui

est très occupée en cette période (tonte des parcs et jardins, terrain de foot, arrosage du terrain de foot et des plantations florales, gestion de la déchèterie et de la step, etc...).

Il continuera à travailler en juillet et en août en raison des vacances estivales respectives des employés communaux.

Elle présente ensuite le flyer pour annoncer le camp de jour au sein de l'AEE. Il a été transmis aux parents avec l'aide des enseignantes et enseignants au travers de l'agenda scolaire, sur le site de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes et sur le site de l'AEE et celui des communes d'Asse et Boiron.

À la 2ème page de la présentation, vous trouverez le camp de jour en quelques mots...

« En date du 30 septembre 2021, une motion intitulée « Création d'un camp de jour » avait été déposée et signée par cinq délégués du Conseil Intercommunal demandant ainsi au CoDir de l'AEE d'étudier la création d'un camp de jour pour les enfants de nos communes durant les vacances scolaires, soit une semaine ou plusieurs semaines, et rapporter sur sa faisabilité. »

Le CoDir, estimant que les besoins d'une telle prestation sont réels pour les parents, a décidé de créer une commission composée de 3 membres du Codir dont Mme Kilchenmann et d'une co-directrice des UAPE chargée de mettre en place un camp de jour au sein de l'AEE.

Chose promise, chose due ... et l'aventure a débuté. Plusieurs séances de travail ont été nécessaires pour développer cette offre, de la création de documents administratifs, tels que les «Conditions générales d'inscription», le «formulaire d'inscription», traitement des inscriptions, au recrutement du personnel encadrant, à l'établissement du programme des différentes activités, à l'achat de matériel en passant par la demande d'offres pour la sortie au Signal-de-Bougy (transport).

Mme Kilchenmann informe ensuite le Conseil que les locations versées par l'AEE aux communes propriétaires des bâtiments scolaires primaires et d'une salle de gym sont régies par une convention entre les neuf communes d'Asse et Boiron et représentent des montants importants pour les communes. Or, des erreurs ont été constatées dans une commune.

Concernant les salles de classe, le calcul est assez simple : une école comporte un nombre de classes et de demi-classes défini au départ dans l'annexe de la convention. Le montant de la location ne varie pas d'année en année si c'est le prix plancher, tandis que la location de la salle de gym peut varier car elle se base sur les périodes d'occupation réelles qui peuvent diminuer ou augmenter selon l'enclassement. Il faut donc être attentif et vérifier chaque année le planning des occupations transmis par l'ESEP. Une double vérification menée par le groupe finance du CoDir et le municipal en charge du dicastère va être mise en place par le CoDir afin d'éviter ce genre d'erreurs à l'avenir.

**M. Denis Krebs**, Municipal, fait un point de situation sur le dossier du réaménagement du complexe sportif. Suite à la mise à l'enquête qui n'a fait l'objet d'aucune opposition, le dossier est parti au Canton qui a constaté que le futur terrain synthétique est situé tantôt en zone de verdure et tantôt en zone agricole, sur le plan d'affectation actuellement toujours en vigueur. Concernant la zone agricole, toute construction doit être soumise au préalable à la DGTL qui examine si le projet est conforme à la zone ou si une dérogation peut être accordée.

M. Krebs désigne sur le plan projeté les 440 m<sup>2</sup> concernés par cette zone, qui font partie, depuis 40 ans, du terrain d'entraînement existant et qui n'ont jamais posé le moindre problème.

La DGTL estime que ces travaux (construction d'un terrain synthétique) n'ayant aucune nécessité agricole, ils ne peuvent être réalisés à cet endroit mais doivent être « aménagés dans une zone adaptée ». Cependant, le PACom prévoit de corriger cette aberration en mettant cette portion de 440 m<sup>2</sup> en zone d'utilité publique, ce qui règlera le problème dès l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation. La DGTL a donc mis le dossier en suspens jusqu'à nouveau droit connu.

M. Krebs parle ensuite des zones 30 prévues dans le village qui ont été évoquées lors de la visite du Voyer de l'État. Plusieurs conditions doivent être respectées avant d'envisager la mise en zone 30. La Municipalité a déjà commencé à constituer le dossier l'année dernière, par le comptage des voitures et des relevés de vitesse. Une fois le dossier finalisé, une commission consultative cantonale l'étudiera et si tout est en ordre, une information sera publiée dans les journaux officiels et la zone pourra être constituée. Cette procédure « simplifiée » devrait durer une année.

M. Krebs termine sur la problématique de l'eau qui revient chaque année, suite aux sécheresses et canicules provoquées par le réchauffement climatique. Le Ginginfo invitera les habitants à restreindre les arrosages et la consommation d'eau en général car depuis mi-juin, la commune a déjà dû pomper plus de 2'000 m<sup>3</sup> d'eau à la SAPAN. Pour comparaison, lors de l'année extrêmement humide de 2021, seuls 588 m<sup>3</sup> ont été pompés. En 2022, ce sont plus de 39'000 m<sup>3</sup> qui ont dû être pompés.

La Commune de Nyon annoncera dès la semaine prochaine des restrictions et des interdictions, avec effet au 3 juillet 2023. À noter également que le prix de l'eau pompée à la SAPAN est actuellement de 27 centimes le m<sup>3</sup> et passera à 29,7 centimes dès l'année prochaine.

**Mme Léia Eljamal Fehr**, Municipale, informe le Conseil que la Municipalité attend avec impatience une dernière réponse de Canton sur le PACom avant de pouvoir finaliser le dossier et le mettre à l'enquête. La Municipalité est convaincue qu'après plusieurs échanges avec la DGTL, ce dernier passage à l'examen préalable sera positif.

Aussitôt que le projet sera ficelé, il sera présenté en premier lieu à la commission extraparlamentaire afin qu'elle en prenne connaissance et la mise à l'enquête publique suivra dans la foulée. Un Ginginfo sera édité et consacré spécialement à la révision du Plan d'Affectation communal et qui comportera des explications et des communications générales alors qu'une séance d'information sera proposée aux habitants au début de l'enquête.

**M. Fabien Joly**, Municipal, annonce qu'une campagne en porte à porte est en cours sur la commune et est organisée par une association de protection des animaux. Il conclut son intervention en informant que la mise à l'enquête des améliorations foncières et adductions hydriques, objet du préavis municipal N° 18, débutera la semaine prochaine, le 27 juin.

**M. Anthony Hinder**, Municipal, détaille l'utilisation de la taxe de séjour annuelle, dont une bonne partie est reversée à Région de Nyon pour le tourisme régional, soit le 85%. Les 15% restant servent à couvrir les frais administratifs et d'encaissement et le solde éventuel est versé dans le fonds communal dédié. Ces 15% représentent un montant d'un peu plus de CHF 1'200.

Il informe ensuite l'assemblée que l'ADCV tient en ce moment, une séance extraordinaire au cours de laquelle les communes membres seront invitées à ratifier l'accord sur la nouvelle NPIV – [la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise](#) christi. Ce qui va changer, en bref :

- Les factures cantonales (cohésion sociale et facture policière) seront financées en francs par habitant et non plus sur la base de la capacité financière de la commune ;
- Une nouvelle péréquation des ressources permettra de maintenir une solidarité forte entre les communes et de garantir à chaque commune des ressources suffisantes ;
- Une péréquation des besoins structurels basée sur des critères objectifs et non manipulables sera instituée et viendra remplacer le mécanisme des dépenses thématiques.

Par ailleurs, l'accord prévoit un rééquilibrage pérenne de CHF 160 millions dès 2025, dont une partie sera affectée à la péréquation intercommunale et à une compensation transitoire permettant de faciliter le passage vers le nouveau système. Gingins touchera ainsi CHF 54'000.- dès 2025 et ce montant évoluera à la hausse dès 2026. Le projet de loi sera soumis au Grand Conseil en septembre, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, annonce que Gingins mon Village n'a toujours pas trouvé sa présidence suite au départ de Mme Gojanovic. Elle lance un nouvel appel et invite les Conseillers à en parler autour d'eux. Il faut éviter que cette association ne disparaisse car Gingins perdrait alors de chouettes activités organisées tout au long de l'année. L'équipe est bien en place, il ne manque plus que le capitaine.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, demande quels sont les tronçons concernés par la zone 30. Et pour en revenir au réaménagement du complexe sportif, il est d'avis qu'il faut passer par une instance supérieure et court-circuiter ce fonctionnaire zélé.

**M. Denis Krebs**, Municipal, répond que la zone 30 débiterait à la hauteur de l'ancien garage Tecon et se prolongerait jusqu'au chemin des Noyers pour ce qui est de la transversalité. Dans le sens sud-nord, la zone commencerait sur la route de Chiblins, avant le parking de la salle communale et irait jusqu'à la hauteur de la Vy-de-l'Étraz sur la route de la Dôle.

En ce qui concerne la partie en zone agricole qui empiète depuis 40 ans sur le terrain du bas, la Municipalité a écrit à la Conseillère d'État, Mme Luisier Brodard, pour tenter de passer par-dessus le fonctionnaire en question. Elle a répondu que la mise à l'enquête rapide du PACom devait être publiée le plus rapidement possible et que la DGTL ne s'opposerait pas à cette régularisation.

*Ndlr : depuis la séance du 22 juin 2023, la DGTL a effectivement confirmé qu'elle ne s'opposerait pas à cette régularisation et que la synthèse CAMAC permettant la délivrance du permis de construire serait rendue dès la fin de l'enquête publique du PACom.*

**M. Jonas Addor**, Conseiller, demande alors quand est prévue la mise à l'enquête du PACom.

**M. Denis Krebs**, Municipal, répond que ce sera à la fin de l'été.

## 6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

### Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

**M. José Lereuil**, délégué, informe l'assemblée des décisions prises lors des deux dernières séances du Conseil intercommunal, qui se sont tenues le 28 mars et le 20 juin derniers. En mars, l'assemblée a accepté les comptes et voté un crédit de CHF 82'000 destiné à régulariser le financement des réparations de la toiture de la piscine. Un second crédit de plus de CHF 350'000 a également été accepté afin de financer l'installation et la fourniture de l'affichage numérique frontal dans les classes.

En juin, l'assemblée a accepté de financer l'étude et la planification de la rénovation de l'enveloppe de la salle de gymnastique du collège de Borex-Crasse, à hauteur de près de CHF 90'000. Pour conclure, M. Lereuil informe que les jetons de présence ont été versés pour refaire le toit d'une école en Afrique de l'Ouest.

### Association intercommunale Enfance et École (AEE)

Eureka ! C'est par un cri de joie que **M. Christian Lavanchy**, Délégué, entame ses communications, en s'excusant d'avoir réveillé ou apeuré certains conseillers. Il explique alors qu'il a été ravi de constater que lors du Conseil intercommunal du 27 avril dernier, les membres ont pu constater la bonne ambiance qui régnait, contrairement à la séance précédente qui fut un vrai chenit, avec une ambiance délétère. Le Président du Conseil intercommunal, M. Jacques Mühlemann a pu informer les membres avec précisions et moult détails, ses réponses ont été données sans hésitation et avec assurance.

Il poursuit en parlant des travaux qui ont débuté à côté de la piscine à Chésereux et qui mèneront à la construction de la nouvelle UAPE. Le Municipal de Chésereux a été remercié mais des questions persistent néanmoins : est-il normal que les communes décident, construisent et sollicitent ensuite l'AEE pour les charges comprenant loyers, charges, entretien et amortissements SANS que l'AEE n'ait droit de regard ni mot à dire ? Cette question sera un des thèmes à suivre.

Dans les informations protocolaires, M. Lavanchy informe que le Conseil intercommunal a accepté les comptes 2022, suivant ainsi l'avis de la commission de gestion et des finances. Le CODIR a été félicité en raison d'une nette amélioration constatée par rapport à l'année dernière. M. Boris Mury, démissionnaire a été remplacé par Mme Isabelle Jaquet (Grens) à la présidence du CODIR.

Quant à la commission de gestion, dans laquelle les délégués de Gingins sont reconnus pour la pertinence de leurs observations, la continuité est assurée suite au départ de Mmes Charlotte Connell et Leah Halpren, remplacées par MM. Johnny Bühler et Christian Lavanchy. Le troisième membre est M. Leonardo Scapozza de Grens.

Pour terminer, le camp de jour tant souhaité est enfin en place, avec une proposition de « centre aéré » durant trois semaines cet été. Ce n'est pas encore pour toute la durée des vacances mais le Conseil a salué qu'une offre soit proposée aux parents et surtout, aux enfants. Ce projet pilote met en avant des ateliers créatifs, des jeux ou encore des sorties nature. Selon le succès, le CODIR pourrait décider d'étoffer ce concept estival. Des remerciements sont adressés à Mme Kilchenmann pour son engagement dans ce projet.

### **Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)**

**M. Michael Bumm**, délégué, informe que le Commandant Tobler a terminé son temps d'essai et est de facto le nouveau commandant de l'ORPC du District de Nyon. M. Tobler a passé 22 années au sein des pompiers ; c'est un homme de terrain qui connaît les enjeux de la protection civile ; il a d'ailleurs remplacé le commandant de l'ORPC de la Chaux-de-Fonds. Son leitmotiv est : « ce qui compte, ce n'est pas d'être grand mais d'être à la hauteur ». Quant à l'effectif, il ne reste que trois compagnies, au lieu de quatre, qui accueillent 460 astreints.

Lors de ce Conseil intercommunal, les comptes, maîtrisés, ont été acceptés ; mais l'état du bâtiment de Prangins est source d'inquiétude et de problèmes qui doivent être réglés. Une commission a été nommée et chargée d'élaborer le Règlement du Conseil intercommunal. Les membres du Bureau ont été reconduits dans leur mandat et deux membres issus du Conseil intercommunal ont intégré la commission RH.

Le rapport d'activité de l'ORPC du District de Nyon a été présenté le 27 avril dernier à Founex, en présence du Conseiller d'État M. Venizelos, qui semble très attaché à notre région. Les promotions ont été célébrées durant cette soirée. La prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le 27 septembre prochain.

### **Région de Nyon**

**M. Cédric Gorgerat**, délégué, présente les programmes de Région de Nyon, dont le Fonds régional à l'innovation destiné à subventionner des projets favorisant le développement économique, intégrant des principes de durabilité. Deux sources de financement sont proposées : le Prix à l'Innovation, doté de CHF 50'000 pour récompenser des projets innovants contribuant à l'économie, et des soutiens ponctuels pour soutenir le développement de nouvelles activités ou de nouveaux marchés. La Région poursuit le développement des plans de mobilité interentreprises qui regroupent 60 partenaires représentant environ 7'000 emplois, dont un service de conseils pour les collaborateurs via le Guichet Mobile.

Les entreprises ne sont pas en reste et bénéficient d'une plateforme d'orientation et de conseils pour la recherche de nouveaux locaux ou de terrains, pour la création d'entreprise, de plans de financements, de demandes LADE (Loi sur l'Appui au Développement Économique) ainsi que pour le réseautage et la visibilité.

Un projet proche de Gingins retient également l'attention : le Pôle Bois La Rippe. Afin de répondre aux besoins spécifiques liés à cette filière, Région de Nyon entend soutenir et favoriser les circuits de proximité en particulier en lien avec la scierie adjacente. L'examen préliminaire pour le plan d'affectation est en cours auprès du Canton pour une concrétisation du projet à l'horizon 2025.

Côté transports publics, le préavis N° 24-2023 propose la mise en place d'un fonds régional affecté à une mobilité collective et innovante, à hauteur de CHF 9.-/habitant/an et pour dix ans. Ce fonds permettra de poursuivre la politique de réorganisation des transports publics qui ont vu leur fréquentation augmenter de +64% entre 2012 et 2019. Les communes souhaitant être partenaires de ce nouveau programme solliciteront, auprès de leur Conseil communal, un montant équivalent à CHF 90.-/habitant, sur la base des statistiques 2022. Ce montant représente un peu plus de CHF 110'000.- pour la Commune de Gingins.

Enfin, lors de la séance du 14 juin dernier, les comptes 2022 ont été approuvés, avec une perte de CHF 99'309.35.

Pour plus d'informations : [Séance du 14 juin 2023 – Région de Nyon](#)

## 7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 22/2022

### RÈGLEMENT SUR LE FONDS COMMUNAL POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – ABROGATION

Rapport de la commission ad hoc

**Le Président** informe le Conseil communal qu'en date du 8 mai dernier, le Bureau du Conseil a nommé la commission ad hoc composée des membres de la commission consultative élue le 15 mars dernier, et qui sont MM. Valéry Babey, Pierre Schaller, André Blecha, Sylvain Liaudat et de Mme Nancy Induni.

La parole est donnée à **M. Valéry Babey** pour la lecture des conclusions du rapport qui informe que la commission retire son amendement.

**Le Président** poursuit en rappelant qu'un amendement doit porter sur les conclusions du préavis et bien que ce n'était pas son intention, une commission ne peut pas donner d'ordre à la Municipalité.

Pour mémoire, toute citoyenne et tout citoyen de notre commune peut soumettre des idées à la Municipalité. Une commission ou tout membre de ce Conseil peut, en plus, présenter une proposition de règlement ou de modification de règlement selon l'art. 89, lettre c) du Règlement du Conseil communal.

Parole est donnée à la Municipalité qui répondra volontiers aux questions et la discussion est ouverte :

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, approuve le retrait de l'amendement par la commission. En effet, la Municipalité relève dans son préavis que la discussion reste ouverte avec la commission pour trouver des solutions.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, poursuit en indiquant qu'il partage pleinement les points de vue qui avaient présidé à la création du règlement actuel et repris par la commission ad hoc dans son rapport. Il est important de montrer son engagement dans la promotion des énergies renouvelables, en particulier dans le sens des économies d'énergie et de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, son point de vue diverge de ceux de la Municipalité et de la commission au niveau de la stratégie proposée. À son avis, retarder d'une année une décision à propos du futur de notre règlement est un signal négatif donné à la population.

Le règlement actuel est certainement perfectible en ce qui concerne la nature et les montants des subventions accordées. Plutôt que de l'abroger, il propose d'adopter la première option indiquée par la préfecture : modifier ce règlement, par exemple en limitant temporairement les montants des subventions. Ceci aurait pour avantage de ne pas interrompre le processus durant une année et s'avérerait plus simple et plus efficace qu'une abrogation suivie d'une hypothétique « poursuite des réflexions » jusqu'en juin 2024.

Pour ces raisons, M. Baldy suggère au Conseil de refuser le préavis N° 22/2023 mais se pose la question, étant lui-même en cours de demande de subvention suite au remplacement de son chauffage par une pompe à chaleur et des capteurs solaires, s'il doit se récuser du vote et de la discussion.

**Le Président** rappelle l'art. 63 du Règlement du Conseil communal qui stipule que toute personne qui a un intérêt dans tout processus du Conseil doit se récuser. M. Baldy est cependant autorisé à s'exprimer puisque cela concerne un avis général sur la politique. Il demande aux Conseillers s'ils ont un avis particulier sur une éventuelle récusation des membres de l'assemblée qui sont en cours de demande de subventions.

**M. Jonas Addor**, Conseiller, remercie M. Baldy pour sa transparence et estime qu'il devrait avoir le droit de voter, car il représente une frange de la population qui a sollicité et obtenu des subventions. À l'image d'un footballeur qui vote pour le complexe sportif ou d'un bénéficiaire d'un droit de superficie qui vote sur les redevances annuelles.

**M. Michael Bumm**, Conseiller, approuve la réflexion de M. Addor. Il pense également que tout remplacement de chaudière à mazout sera prochainement rendu obligatoire de par la loi, il n'y a donc pas de raison que M. Baldy ne puisse pas voter sur ce préavis.

**Mme Elaine Walsh**, Conseillère, informe qu'elle est également concernée par une demande de subvention en cours. Elle a les mêmes interrogations que M. Baldy.

L'assemblée n'ayant aucune remarque particulière, il est décidé que les personnes concernées par une demande de subvention pourront s'exprimer et voter.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, défend la position de la Municipalité d'abroger ce règlement. Il y a trop peu d'argent à disposition et ce problème est fondamental. Raison pour laquelle il propose d'accepter le préavis afin de permettre à la Municipalité de présenter un nouveau projet qui tienne la route.

**M. Valéry Babey**, Conseiller, souligne que l'amendement aurait pu être transformé en postulat mais la commission a senti que la Municipalité avait réellement l'intention de remettre l'ouvrage sur le métier.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et soumet le préavis au vote.

**Résultat :**

Le préavis est accepté par 29 OUI, 1 contre et 2 abstentions.

Le Règlement sur le fonds communal pour l'encouragement de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelable est abrogé avec effet au 30 juin 2023.

**8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 23/2022**

**CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USÉES – TRAVAUX D'ENTRETIEN – SECTEUR 2**

Rapports de la commission ad hoc et des finances

La parole est donnée à **M. Sébastien Rigamonti** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc et à **M Jonas Addor** pour les conclusions de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée, le Président soumet le préavis au vote.

**Résultat :**

Le préavis est accepté 32 OUI et 2 abstentions

Le Conseil communal accorde ainsi à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 171'500.- afin d'entreprendre les travaux, qui sera prélevé sur la trésorerie courante.

**9) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 24/2022**

**ADHÉSION AU GROUPEMENT FORESTIER LA DÔLE**

Rapport de la commission ad hoc

Le Président rappelle que ce préavis ne peut pas être amendé et donne la parole à **M. Pierre Schaller** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

Auparavant, M. Schaller explique qu'il y a eu plusieurs séances, parfois tendues, mais pas envers la Municipalité. La commission aurait souhaité pouvoir amender ce préavis mais cela s'est avéré impossible, raison pour laquelle la commission invite le Conseil communal à accepter ce préavis.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité qui s'exprime à travers la voix de **M. Fabien Joly**, Municipal. Il donne des précisions sur l'impact financier de la Commune de Gingins. Les frais d'entrée d'un peu plus de CHF 88'000 comprennent également les frais d'entretien des chemins, des murs et des clôtures qui seront à la charge du futur groupement.

Concernant certains points soulevés par la commission, M. Joly lui rappelle qu'il y a eu pas moins de 13 pages de questions/réponses qui ont permis de préciser et d'expliquer ce projet, tout à fait transparent. Ce patrimoine est géré depuis des décennies par Gingins mais le Groupement forestier de La Dôle (GFD) va optimiser ce processus de gestion bien que les miracles ne soient pas au programme. Car le but n'est pas de vendre du rêve mais d'avoir une structure moderne à l'image de ce qui se pratique dans la majeure partie du Canton de Vaud.

Concernant la gestion forestière, la Commune de Gingins établira son plan de gestion comme actuellement, cela ne changera pas. Le risque d'avoir une charge financière plus importante existe déjà et n'est pas propre au Groupement. En adhérant au GFD, ce risque devrait même diminuer grâce aux petites communes « du bas ».

M. Joly insiste sur les avantages d'une adhésion et met l'accent sur la création d'un centre de compétences régional, le maintien et le renforcement d'une équipe forestière compétente et professionnelle, la rationalisation des travaux forestiers, l'optimisation de la rentabilité financière, ou encore l'optimisation des soutiens financiers du Canton et de la Confédération, la gestion multifonctionnelle et durable de la forêt par rapport au changement climatique.

Et que se passerait-il si Gingins refusait d'adhérer au Groupement ? La Commune ne disposerait plus d'un garde forestier ni d'équipe forestière, la gestion serait facturée et comprendrait les appels d'offres, le cubage, la vente de bois, l'obligation d'entretenir, etc. Il n'y aurait plus de rapport d'activité puisque c'est le garde forestier qui le conçoit, plus de budget et plus de comptes en regard du garde forestier. Par contre, les tâches étatiques, le martelage, la surveillance, etc... seraient garantis et à charge du Canton.

Et comme M. Joly ne veut pas finir sur un mauvais jeu de mots, il ne pense pas qu'il soit assis sur la branche que l'on coupe mais est conscient que le GFD a du pain sur la planche...

**Le Président** ouvre la discussion :

**Mme Fabienne Ruch**, Conseillère, est mitigée et n'aime pas avoir le couteau sous la gorge. Elle demande ce qu'il adviendra de Gingins en cas de catastrophe telle que celle provoquée par Lothar et demande comment sera traité Gingins dans un tel cas.

**M. Fabien Joly, Municipal**, répond que Gingins ne sera pas prioritaire et qu'aucuns travaux ne pourront être engagés sans l'aval du garde.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, a le regret de constater que les dires de M. Joly ne sont pas tous corrects. Bien évidemment que la Commune de Gingins pourra toujours compter sur un garde forestier, cela ne changera pas. Alors évidemment, il pourrait y avoir quelques problèmes relationnels, mais il est faux d'affirmer que Gingins ne disposera plus d'un garde forestier.

**Le Syndic** n'est pas tout à fait d'accord avec les motifs du COPIL qui tente de peindre le diable sur la muraille si l'on n'adhère pas. Il existe bel et bien des communes qui n'ont pas adhéré à un groupement forestier et qui fonctionnent.

Le garde est attribué par le Canton, il exécute les tâches étatiques dont il a la charge et des entreprises forestières exécutent le travail nécessaire à respecter les charges et obligations du propriétaire. C'est tout à fait possible mais financièrement, c'est un peu l'inconnue : on ne sait pas si c'est plus cher ou moins cher qu'en adhérant au Groupement dont on a plus d'informations.

Affirmer que si Gingins n'adhère pas au GFD, ou qu'on y adhère plus tard, ce sera plus cher ne convainc pas le Syndic, ce ne sont pas des arguments suffisamment développés. Mais le Groupement va certainement se faire et si Gingins y adhère, la Commune saura où elle va. Seule, elle ne sait pas encore comment elle pourra ou devra s'organiser ; c'est pour cette raison qu'il faut accepter le préavis mais il ne faut pas affirmer que c'est l'unique solution.

**M. Fabien Joly**, Municipal, précise qu'il s'est bien exprimé : il n'y aura plus de garde forestier à Gingins. Cependant, le garde qui sera attribué à Gingins par le Canton sera celui du Groupement forestier.

**Mme Leah Halpren**, Conseillère, trouve cela très préoccupant. Il est indéniable qu'il y a eu beaucoup de travail depuis la dernière tentative avortée (ndlr. Préavis N° 45/2019) et qu'il y a des progrès évidents. La commission a fait un bon rapport mais personnellement, elle ne peut pas voter oui.

Il y a un réel manque de transparence. Il n'a pas été possible d'obtenir un plan budgétaire sur trois à cinq ans ; on ne dispose pas de la situation financière des cinq dernières années. Mme Halpren n'est pas contre un groupement mais quand le projet démarre dans un tel esprit d'opacité, il est nécessaire de se demander si l'on veut vraiment y adhérer.

La clé de répartition n'est pas correcte. Toutes les autres communes sont gagnantes sauf Gingins. Il ne fait aucun sens de diviser des hectares si, au bout du compte, la Commune la plus richement dotée en bois est celle qui perd le plus. Mme Halpren ne peut pas accepter ce préavis.

**M. André Blecha**, Conseiller, ne comprend pas pourquoi le préavis ne peut pas être amendé. Ensuite, il constate qu'il existe plusieurs degrés et demande pour quelles raisons toutes les communes devraient adhérer au même degré.

M. Blecha demande s'il serait possible d'adhérer à certaines conditions qui répondraient aux besoins de la Commune de Gingins car une commune qui n'a que peu de surface boisée n'a pas les mêmes besoins qu'une grande commune forestière.

La forêt est une grande richesse qui est sous-évaluée et sur laquelle il est nécessaire de garder un maximum de contrôle. Il devrait donc être possible d'entrer dans ce Groupement sous différentes conditions.

**M. Ernest Fehr**, Conseiller, a constaté que le rapport de la commission mentionne des charges supplémentaires de CHF 27'000.- par année. Il demande si toutes les communes ont un dépassement car dans ce cas, le Groupement n'est pas sain. Si cela concerne uniquement Gingins, c'est qu'il y a un problème de clé de répartition. Est-ce qu'une commune équivalente, telle que La Rippe, voit ses charges baisser ou augmenter ?

**Le Syndic** répond que les charges augmentent dans toutes les communes mais il ne connaît pas le pourcentage. Depuis les années 80, les forêts ne sont plus profitables. On le constate à Gingins où les charges augmentent ces dernières années.

En ce qui concerne l'adhésion sous certaines conditions, ce n'est pas possible. On adhère ou on n'adhère pas, mais on ne peut pas choisir à quel degré adhérer.

**M. Serge Bally**, Conseiller, comprend que Gingins n'est pas obligé d'adhérer aujourd'hui mais pourrait rejoindre le Groupement d'ici une année ou deux, le temps de constater l'évolution de cette association. Dans ce cas, est-ce que ce sera aux mêmes conditions qu'aujourd'hui ou est-ce que cela nous coûtera plus cher ?

**Le Syndic** répond qu'il y aura sans doute des frais supplémentaires mais la répartition ne devrait pas changer. La surface sera toujours la même. Ce qui changera, c'est qu'il existera une vision de l'évolution du Groupement. Est-ce que le déficit sera bel et bien celui qui avait été prévu ? Est-ce que « l'optimisation » présentée dans le projet sera effective et réellement présente ? Ou est-ce que d'importants travaux devront être réalisés dans les forêts provoquant une explosion de coûts ? Nul ne le sait. L'avenir de nos forêts semble malgré tout plus serein en cas d'adhésion.

**M. Serge Bally**, Conseiller, estime qu'en adhérant, on perd le contrôle sur nos forêts et il souhaiterait qu'on cesse de créer des « usines » pour gérer ce qui nous entoure, que ce soit la forêt, la gestion de l'eau, etc... Mais s'il comprend bien, la Commune se facilite la tâche si elle adhère au Groupement.

**M. Sébastien Rigamonti**, Conseiller, en réponse à la remarque de Mme Halpren sur la clé de répartition, explique que la clé initiale était encore moins favorable. Par exemple, la commune d'Arnex qui abrite 8 hectares de forêt disposait d'une voix. Cette voix était 50 fois plus importante que la voix de Gingins avec ses 444 hectares. Cette clé a ensuite été modifiée telle qu'elle figure dans le préavis.

Il ajoute qu'au départ, la commission n'était pas favorable à une adhésion, tout comme la Municipalité mais la raison l'a emporté. En refusant, la Commune va perdre son équipe forestière et ses machines.

**Le Syndic** répond que si l'on ne fait pas partie du Groupement, l'équipe forestière part ; les travaux nécessaires aux forêts de Gingins devront alors être confiés soit au Groupement, soit à une entreprise forestière privée.

**M. William Bally**, Conseiller, constate que dans toutes ces « combines », Gingins est envié de tout le monde. Ça a commencé avec la fusion, ensuite on nous prend notre eau et maintenant, ce sont nos forêts ! Il faut impérativement garder notre patrimoine et empêcher d'agir ceux qui veulent mettre la main sur nos richesses.

**Mme Elaine Walsh**, Conseillère, demande s'il y a d'autres façons d'exploiter les zones boisées ? Serait-il possible d'exploiter notre forêt sous forme de crédit carbone, par exemple ? Est-ce que la Municipalité a étudié cette possibilité ou serait-elle prête à le faire ? Notre Commune abrite un spécialiste international de la gestion des forêts, il s'agirait de l'approcher afin d'évoquer quelques pistes qui pourraient s'avérer intéressantes.

**M. Fabien Joly**, Municipal, répond que ce n'est pas la Commune qui décide de l'exploitation, mais le Canton, via l'inspecteur cantonal. Il ajoute qu'il ignore ce que signifie exploiter une forêt sous forme de crédit carbone.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, s'étonne de la somme de CHF 98'367 qui est très précise. Il demande si cette somme sera réellement la même chaque année ? Ensuite, il souhaite savoir s'il y a eu une évaluation des capacités de la vente de bois et à qui elle profitera.

**M. Fabien Joly**, Municipal, répond que ce montant est pour la première année, soit le 23% de la perte budgétisée pour 2024. Quant aux ventes de bois, elles profiteront à la Commune de Gingins.

**M. Johnny Bühler**, Conseiller, souligne qu'il a été possible d'établir un budget 2024 au franc près mais qu'il n'a pas été possible d'obtenir un budget sur trois à cinq ans, ni un plan d'affaire. Il rejoint totalement les réflexions de Mme Halpren.

**M. Serge Bally**, Conseiller, remarque que l'assemblée ne parle que de chiffres ce soir. Aussi, il propose de refuser ce préavis et d'étudier la gestion de notre patrimoine forestier et son exploitation. On pourrait alors décider d'adhérer ultérieurement. Quand bien même cela nous coûterait plus cher, on aura au moins étudié une autre solution.

**M. Jean-Claude Schaller**, Conseiller, propose que le vote se déroule à bulletin secret. Cette proposition est soutenue par plusieurs conseillers et est donc acceptée.

La discussion est close, le Président soumet le préavis au vote.

#### **Résultat :**

Le préavis est refusé par 26 NON, 6 OUI 3 abstentions.

La Commune de Gingins refuse l'adhésion au Groupement forestier La Dôle.

### **10) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 25/2022**

#### **CONCOURS D'ARCHITECTURE – CENTRE DE GINGINS**

##### Nomination de la commission

**Le Président** rappelle que la commission des finances devra donner son avis sur la capacité financière de la Commune à financer ce concours et invite la Municipalité à présenter son préavis.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, précise que le Centre de Gingins est, en fait, la grande salle et ses alentours et répondra volontiers aux questions de l'assemblée.

La discussion est ouverte :

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, demande sur quelle base la liste des candidats au concours sera établie ?

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, répond que ce sera un appel d'offres ouvert et organisé selon le Règlement SIA 142 qui répond aux exigences des marchés publics. La Municipalité espère recevoir une quinzaine de propositions qui pourront alors aboutir à deux ou trois projets finaux qui seront départagés par un jury.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, demande si le vainqueur du concours se verra obligatoirement confier la réalisation du projet.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, le confirme.

**Le Président** émet une réserve sur cette confirmation.

**M. André Blecha**, Conseiller, pense que normalement dans un concours, il y a un gagnant. Il a essayé de retrouver dans les procès-verbaux du Conseil communal une mention d'un projet de la salle communale mais n'a rien trouvé. Aussi, il souhaite savoir quels seront les contours de cette nouvelle salle.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, rappelle qu'elle a projeté deux présentations concernant les infrastructures de Gingins, dont la salle communale, en avril et en octobre 2022 et les intentions de la Municipalité.

Ensuite, il n'est pas possible, aujourd'hui, d'évoquer les contours de la future salle puisque c'est l'essence même de ce concours d'architecture.

**M. Andre Blecha**, Conseiller, ne peut pas se contenter de cette réponse ; il a besoin de savoir quel projet remplacera la salle communale avant de pouvoir voter un crédit de CHF 250'000.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, explique qu'il s'agit de la démolition et de la reconstruction de la salle communale, de la construction d'un parking souterrain et de l'aménagement des alentours qui constitueront alors un ensemble homogène. L'objet du préavis est d'autoriser la Municipalité à organiser un concours d'architecture pour obtenir plusieurs projets dont le meilleur et vainqueur sera désigné par un jury.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, ne comprend pas le montant demandé dans ce préavis. Si c'est pour demander un crédit d'étude pour savoir si notre grande salle est bien ou pas bien, il suffit de mettre un ou deux millions dans cette grande salle pour la rénover. Il ne sert à rien d'en mettre 12 dans un projet qui ne nous convient pas. Il considère qu'il serait plus intelligent de se mettre autour d'une table pour définir ce qu'il convient de faire de la salle communale plutôt que de lancer CHF 250'000 à l'Asse. Donc définitivement non à ce préavis ! Préavis qui mentionne que la Municipalité va utiliser les fonds disponibles pour financer les projets qu'elle veut développer, avec l'aval de la Préfecture. Il réfute cette phrase ; à son avis, ce n'est pas à la Préfecture d'accorder un financement mais bien au Conseil.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, explique alors que la Municipalité financera le concours en fonds propres, fonds issus de la vente de la parcelle N° 774. La Municipalité s'est alors renseignée auprès de la Préfecture pour savoir s'il était possible de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif. Ce qui est le cas, selon le [Règlement sur la comptabilité des communes, art. 13, chiffre a.](#)

Elle poursuit en estimant que le concours a effectivement un coût. Cependant, il permettra d'obtenir plusieurs projets répondant à des critères de besoin, qui sont importants, et qui seront établis par la Municipalité et un jury composé de professionnels de la construction. Le projet vainqueur aura été alors choisi en toute transparence et en mise en concurrence loyale, sur les critères définis par le programme du concours qui sera établi si le préavis est accepté.

Le montant de CHF 250'000 correspond à un pourcentage d'environ 2% du coût estimé du projet qui est d'environ CHF 12 mios au maximum, avec une marge de plus ou moins 20%. Ce montant de CHF 12 mios a été défini en se basant sur des constructions et aménagements similaires (salle polyvalente, parkings, aménagements divers, etc).

**Mme Léia Eljamal Fehr**, Municipale, ajoute que le calcul fait pour l'estimation a également pris en compte le volume de la salle actuelle X un coût de construction au m<sup>3</sup> SIA. Quant au parking, la surface souterraine considérée représente la surface actuelle occupée par le parking de la salle communale.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, se dit inquiet et souhaite savoir si ce projet se limite à un concept de salle ou est-ce qu'un aspect urbanistique, en plus d'un aspect architectural, a été prévu par la Municipalité ?

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, rassure en expliquant que par « Centre du village », la Municipalité pense non seulement la salle communale, mais également l'école et ses besoins en transports scolaires, les transports publics, l'UAPE, etc...

Cette place est un lieu de rencontre pour les habitants, qu'il s'agira de développer au mieux.

La construction d'un parking souterrain permettra de libérer toute la surface de l'actuel parking qui sera rendue à la population, par des aménagements extérieurs, un accès aux transports publics facilité, de l'espace, bref, cela ouvre beaucoup de perspectives.

**M. Jonas Addor**, Conseiller, s'inquiète de ce montant de CHF 12 millions alors que la Commune a déjà de la peine à financer ses investissements. Bien que le préavis mentionne d'autres sources de financement, il pense qu'avant d'investir CHF 250'000.- dans un concours, il faut s'assurer que le financement sera effectivement disponible.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, répond qu'il y a plusieurs projets en cours de développement, dont l'EMS qui devrait venir s'installer à Gingins. Le Canton vient d'annoncer qu'il va consacrer 92 millions de francs pour la construction de plusieurs EMS et les discussions avec Gingins sont en cours depuis plus d'une année. D'autres projets sont également à l'étude avancée mais il est encore un peu trop tôt pour en parler.

La Municipalité demande au Conseil de lui faire confiance car elle sait où elle va. Certes, ce préavis arrive tôt mais il permettra à la Municipalité d'avancer sans perdre de temps. La législature avance !

**M. André Blecha**, Conseiller, ne peut pas accepter de voter un crédit de CHF 250'000.- sans disposer de projet concret ni document à disposition.

**Le Président** intervient en rappelant à M. Blecha que le Conseil ne vote pas le préavis ce soir, mais doit nommer la commission ad hoc.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, rappelle que ce concours sera financé par les disponibilités issues de la vente de la parcelle en DDP N° 326 (devenue parcelle N° 774 une fois vendue). Il n'y aura aucun emprunt. La réalisation du projet lui-même fera l'objet d'un nouveau préavis le moment venu. Elle rappelle que le préavis ne porte pas sur un projet à CHF 12 millions, mais sur l'organisation d'un concours qui permettra d'obtenir le meilleur projet pour répondre aux besoins existants.

**M. Christian Lavanchy**, Conseiller, estime que bien que les discussions soient intéressantes, le Conseil doit nommer une commission. Il ne sert donc pas à grand-chose de développer des arguments ce soir, arguments qui seront présentés lors du vote sur le préavis et qui auront été étudiés par la commission.

La parole n'est plus demandée, le Conseil communal nomme la commission composée de Mme Nancy Induni, qui avait fait part de son intérêt en amont, et de MM. Valéry Babey, Jean-Luc Baldy, André Blecha et Jean-Claude Schaller.

## 11) **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 26/2022**

### **RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2022**

#### Rapport des commissions de gestion et des finances

**Le Président** précise que pour parcourir le rapport de la Municipalité, référence sera faite aux numéros de page entourés d'un cercle rouge en bas de page. La discussion débute par la gestion, de la page 3 à la page 23 du rapport municipal.

La parole est donnée à **M. Jean-Robert Morax** pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

**La Municipalité** est ensuite invitée à s'exprimer mais n'a pas de remarque particulière ; elle répondra aux éventuelles questions avec plaisir.

**Le Président** ouvre la discussion :

**Mme Leah Halpren**, Conseillère, demande pour quelle raison la Municipalité n'a pas revu les contrats comme demandés l'année dernière par la commission de gestion.

**Le Syndic** répond qu'effectivement, tous les contrats n'ont pas été systématiquement réétudiés mais c'est en cours. Une liste des sous-traitants a été établie et tous seront contactés pour réévaluation dans les prochains mois.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, a pris connaissance du prochain départ à la retraite du technicien communal, mentionné dans le rapport. Il demande à la Municipalité si elle va poursuivre sur la même configuration ou si des changements sont à venir.

**Le Syndic** répond que pour l'instant, il s'agit de discussions internes et qu'aucune décision n'a été prise. Ce sujet sera à l'ordre du jour de l'automne prochain.

La parole n'est plus demandée, **le Président soumet** au vote la gestion 2022, qui est approuvée à l'unanimité moins 1 voix.

La séance se poursuit avec les comptes communaux.

**Le Président** donne la parole à la Municipalité qui s'exprimera en cas de questions durant le passage en revue des différentes rubriques.

Avant d'étudier les comptes par ordre administratif, **le Président** demande que les intervenants indiquent le numéro de la page et le numéro du compte concerné.

#### Domaines et bâtiments – page 37

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, 310.314.2 pourquoi une telle différence de coûts sur l'entretien des terrains ?

**Le Syndic** répond que le montant 2021 comportait les coûts des importants et onéreux travaux effectués au stand de tir. Ce qui n'est évidemment plus le cas en 2022.

Les autres rubriques n'apportent aucune remarque ou question.

**Le Président** passe la parole à M. Jonas Addor pour le rapport de la commission des finances, en s'excusant d'avoir oublié la lecture de ce rapport après celui de la commission de gestion.

**M. Jonas Addor**, Conseiller, lit les conclusions et revient sur les intérêts liés au recours contre le calcul de la péréquation. Selon la commission, les intérêts qui pourraient être dus représentent un montant de CHF 323'607. Par conséquent, la commission propose l'amendement suivant :

« La Commission des finances propose d'amender les comptes 2022 en rajoutant une charge de CHF 323'607 à la rubrique correspondante. Il en découle un excédent de revenus de CHF 338'083 pour les comptes 2022 ».

La discussion sur le rapport de la commission des finances est ouverte :

**M. Anthony Hinder**, Municipal, annonce que comme les années précédentes, la Municipalité a décidé de faire recours contre la facture de la cohésion sociale 2022, et ce, même si la situation s'améliore et que le Canton devrait rembourser un trop payé de CHF 1,2 million. Ceci dit, il faut rester dans une certaine logique et tant que le Canton n'appliquera pas la nouvelle péréquation, le recours perdurera. Aussi, les recours portant sur les années 2020 et 2021 sont en suspens et la Municipalité attend la décision du Tribunal fédéral sur le recours 2019.

**Mme Leah Halpren**, Conseillère, précise que les intérêts que la commission souhaite intégrer aux comptes concernent les années 2019 à 2021. Partant, même si le Canton rembourse un montant de CHF 1,2 million, le montant des intérêts dus ne changera pas.

**Le Président** ajoute que peu importe le montant que représentent ces intérêts car un amendement aux comptes ne peut être proposé que si les comptes sont positifs et qu'ils le restent après l'acceptation de l'amendement.

**M. Anthony Hinder**, Municipal, précise qu'il s'est renseigné auprès des autres communes recourantes et qu'aucune n'a porté le montant de ces intérêts dans ses comptes.

La parole n'est pas demandée, **le Président** soumet l'amendement de la commission des finances au vote.

L'amendement est accepté par 25 OUI, 5 NON et 2 abstentions.

**Le Président** soumet ensuite les comptes amendés au vote :

Résultat :

Le Conseil communal adopte les comptes de fonctionnement amendés et le bilan de la bourse communale 2022, à l'unanimité.

## 12) NOMINATIONS LÉGALES

Présidence

Le Président invite la Vice-Présidente, **Mme Jessica Simhon**, à officier pour l'élection du Président, qui sera en fonction du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024. M. Gorgerat souhaite poursuivre son mandat, il n'y a pas d'autres candidats.

**M. Cédric Gorgerat** est élu Président par applaudissement.

Vice-Présidence (2)

Revenu au perchoir, **le Président** poursuit les élections par les deux vice-présidences et informe l'assemblée que M. Michel Zryd et Mme Jessica Simhon ont décidé de ne pas se représenter en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président et 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président par applaudissement : **M. Valéry Babey**

Aucun candidat ne se présente à la seconde vice-présidence, la fonction est laissée vacante.

Scrutateurs

**MM. Didier Joray et Daniel Zryd** souhaitent poursuivre leur mandat, ils sont réélus par applaudissements.

Scrutateurs suppléants :

**Mme Nancy Induni et M. Jérôme Grémy** sont également partants pour la poursuite de leur mandat et sont reconduits à leur fonction.

Sont élus à la commission de gestion :

La commission poursuit son mandat et est composée de **Mmes Nancy Induni et Elaine Walsh accompagnées de MM. José Lereuil, Sébastien Rigamonti et Jean-Robert Morax.**

**Le Président** annonce que quatre membres de la commission des finances n'ont pas souhaité se représenter, soit Mme Leah Halpren et MM. Jonas Addor, André Blecha et Christophe Chevalier. M. Pierre-Yves Revaz, excusé ce soir, se représente pour une nouvelle année. Le Président remercie les membres sortants pour tout le travail effectué.

Sont élus à la commission des finances :

**MM. Pierre-Yves Revaz, Gianluca Allaria, Sylvain Liudat et MM. Jonas Addor et Christophe Chevalier** qui ont finalement accepté de rester une année supplémentaire.

### 13) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La parole est donnée à qui veut la prendre :

**M. Pierre Schaller**, conseiller, demande ce que la Municipalité fera du bâtiment de la poste.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, répond que le bâtiment postal sera libre de bail en août 2024. Il pourrait alors être intégré dans le projet de concours d'architecture. La Municipalité a plusieurs idées qui seront discutées dans le cadre de l'élaboration du programme du concours.

**Le Président** demande si le projet de réservoir des crues avance.

**M. Denis Krebs**, Municipal, se renseignera pour la prochaine séance et donnera les informations demandées.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, demande ensuite ce qu'il convient de faire pour lutter contre les dégâts causés par un cerf qui a pris ses quartiers dans les hauts de Gingins et qui prend un plaisir certain à se délecter des fleurs et légumes des jardins.

**M. Fabien Joly**, Municipal, répond qu'il faut contacter le garde faune.

**M. Jonas Addor**, Conseiller, revient sur un point qui avait été mentionné lors de la vente de la parcelle N° 326 au chemin du Pralenet, particulièrement sur le banc qui devrait disparaître.

**Le Syndic** répond que la vente du triangle supplémentaire n'est pas encore finalisée. Le banc sera déplacé en temps voulu.

**Mme Elaine Walsh**, Conseillère, vient aux nouvelles concernant la STEP.

**M. Denis Krebs**, Municipal, répond que la Ville de Nyon a pris contact avec la Municipalité pour présenter trois projets pour le réaménagement, ou la construction d'une nouvelle STEP traitant les micropolluants. Une proposition d'adhésion est actuellement à l'étude, en partenariat avec la Commune de Chésereux, puis avec l'AEB afin de savoir quelle variante est la plus intéressante pour Gingins.

Par ailleurs, tant que la campagne de contrôle menée actuellement sur nos canalisations n'est pas terminée, aucune décision ne peut être prise car notre commune rejette encore beaucoup trop d'eaux parasites. Raison pour laquelle la Municipalité est actuellement focalisée sur la partie sud du territoire qui semble être la source du problème. Les rapports de ces sondages seront analysés et une fois la campagne terminée, on pourra envisager de rejoindre soit l'AEB, soit la STEP de Nyon.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

### 14) EXTRAIT DES DÉCISIONS

Le Président passe la parole à la Secrétaire qui donne lecture de l'extrait des décisions. Aucune correction n'est signalée, le Président clôt l'assemblée en souhaitant un bel été à tous.

Comme à l'accoutumée, il invite les Conseillers à rejoindre la buvette pour le verre de l'amitié, mais s'il se fait tard...

**PROCHAIN SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL**

**30 AOÛT 2023 à 20H15**

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gorgerat

La Secrétaire



Nathalie Haab